

VOCATIF, NOMINATIF, ABSOLUTIF

Le développement de la linguistique structurale, au cours des quatre décennies qui débutent vers la fin des années 20 de ce siècle, a tendu à faire de notre discipline ce qu'on appelle une science exacte, c'est-à-dire une discipline où l'on s'efforce de dégager des unités discrètes, en l'occurrence des phonèmes et des monèmes, et de définir ou redéfinir exactement les termes dont on se sert.

L'apparition de la linguistique dite transformationnelle et générative, qui posait, a priori, l'innéité et l'universalité des structures linguistiques de base, revenait à faire de la linguistique, un chapitre d'une sorte de psychologie idéaliste. Il n'est que temps, aujourd'hui où recule la marée chomskyenne, de poursuivre l'effort indispensable de clarification terminologique. C'est à quoi je vous convie aujourd'hui.

Lorsqu'on introduit, dans une discipline scientifique, un terme nouveau, il est normal qu'on le définisse, mais il n'est pas sûr que ceux qui vont désormais l'utiliser le fassent après avoir pris connaissance de sa définition. Ils peuvent l'avoir rencontré dans un texte et la compréhension qu'ils en ont va dépendre du contexte dans lequel ils l'ont tout d'abord relevé. Il est donc recommandable d'en rappeler, succinctement, de temps en temps, la définition première. ✕

Le plus souvent, toutefois, on va, pour un concept nouveau utiliser un terme préexistant en étendant son acception au-delà de celle qui avait eu cours jusqu'alors. Soit, par exemple, le terme *morphème*. Il désignait au départ un élément formel du discours susceptible d'un emploi grammatical, mot isolé ou ajout au noyau du mot, y compris les affixes de dérivation. C'est encore la valeur qu'il garde dans la glossématique hjelmsléviennne, chez beaucoup de philologues contemporains et chez certains de ceux qui suivent

mon enseignement. Le terme excluait les "sémantèmes", ceux qu'on désigne plutôt aujourd'hui comme des lexèmes, c'est-à-dire les noyaux autour desquels s'agglutinent les éléments de flexion ou de dérivation.

Cependant, vers la fin des années 20, morphème en est venu à désigner, chez les innovateurs, non plus seulement les éléments grammaticaux ou dérivationnels, mais toute unité significative minimale, avec l'accent sur cette dernière épithète. Cette acception valait chez la plupart des «structuralistes, que ce soit en Europe ou aux Etats-Unis. Avec toutefois cette différence importante qu'en Europe, l'accent était mis sur «significative», ce qui impliquait que des différences formelles éventuelles n'en affectaient pas l'identité. En français, par exemple, *va*, le *i-* de *ira*, le *all-* de *allons* étaient un seul et même morphème, alors qu'en Amérique, où l'accent est mis sur «forme», impliqué dans *morphème*, il y a là trois morphèmes différents. On ne peut donc comprendre la valeur du terme que si l'on connaît l'appartenance de celui qui l'emploie à telle ou telle école. C'est pourquoi j'ai proposé, en 1960, un autre terme, celui de *monème* pour désigner l'unité signifiante minima, sans égard à des variations formelles éventuelles. Il y a donc, en français, un monème *aller* qui peut assumer des formes aussi différentes que *va*, *i-*, *all-*, etc.

Après ce long préambule, nous abordons les termes qui constituent le titre de cet exposé : vocatif, nominatif, absolutif. Les deux premiers sont connus de tous ceux qui ont eu un contact avec les langues classiques. Le troisième est plus rare, mais, récemment, il est apparu avec une certaine fréquence sous la plume de ceux qui traitent de la syntaxe de langues dites «exotiques», c'est-à-dire n'appartenant pas à l'ensemble indo-européen, par exemple, le basque.

De ces trois termes, il y en a un qui suggère bien sa fonction. Il s'agit de *vocatif*. Le vocatif est la forme que prend le substantif dans l'appel. Au départ de la tradition grammaticale européenne, le vocatif n'est pas considéré comme un cas, c'est-à-dire, en quelque sorte, comme un de ces accidents formels auxquels est exposé tout nominal. Et, de fait, au départ, *domine* variante de *domino-* avec un *o* bref, vocatif de *dominus*, «maître», n'est rien que

le thème du mot, sans addition, sa forme nue. Ceci est resté vrai tant que le nominatif était *domino-* + s l'accusatif *domino* + *m*, le datif *domino-* + *oy* l'ablatif *domino* + *od*. Mais lorsqu'un ancien génitif en -s, devenu ambigu, a été remplacé par une forme *domin-î*, le datif et l'ablatif devenant respectivement *domin-ōd-* par contraction, le thème, c'est-à-dire la partie permanente du mot s'est réduite à *domin-* et le vocatif a pu être ressenti comme *domin-e*, avec un élément de flexion.

La chose est particulièrement frappante dans une langue slave comme le tchèque où le vocatif s'est généralement maintenu chez les animés. Un masculin comme *had* «serpent» a perdu un ancien °-os au nominatif, mais conservé le -e du vocatif; *hade* donc ne saurait décidément plus être considéré comme la forme de base, la forme nue.

Sur le plan, non plus de la forme, mais de la valeur linguistique, le vocatif est caractérisé par le fait qu'il se présente hors syntaxe. Il est ou bien un appel, antérieur au message proprement dit, ou une incise; dans tous les cas, un segment qui n'entretient aucun rapport syntaxique avec son contexte. Il ne peut être question d'une «fonction vocative» comme on parle d'une fonction dative. Le «substantif au vocatif», a, sensiblement, le même genre d'indépendance, vis-à-vis de ce qui l'entoure, qu'une onomatopée, comme *vlan*, dans *et vlan, il lui fiche une râclée*. Dans ces conditions, si nous cherchons à trouver une identité pour le -e du tchèque *hade*, nous pourrions dire qu'il est une marque d'asyntaxisme, comme le ô qu'on préfixerait dans «ô serpent» comme traduction de *hade*, pour marquer sa distance vis-à-vis du contexte.

Le terme de *nominatif* n'est pratiquement jamais pris pour ce que suggère sa forme de dérivé, c'est-à-dire comme impliquant une *nomination*. A ceci plusieurs raisons : tout d'abord *nomination*, en français tout au moins, a pris le sens d'affectation à un poste ou à une fonction déterminée, par exemple, dans *sa nomination comme directeur de l'entreprise a fait scandale*. En fait, l'adjectif *nominatif*, dans l'usage courant, implique l'emploi du nom de la personne en cause. Sa valeur grammaticale n'a, du fait de l'évolution du système casuel des langues indo-européennes, plus rien gardé de celle qui a justifié l'emploi de ce terme : *nominatif*, c'est d'abord

ce qui est relatif à la nomination, c'est-à-dire non seulement le fait d'attribuer un nom à quelqu'un, c'est-à-dire, en français «le nommer», mais également celui de présenter ce nom à l'attention d'autrui, notamment pour le proposer aux suffrages. Ceci, qui est le sens de l'anglais *nominate*, a entraîné, en français, la création du néologisme *nominer* avec la même valeur.

Le nominatif a dû être, en priorité, la forme du nom qu'on employait pour désigner la personne, hors de tout contexte proprement syntaxique, avec, au plus, l'adjonction d'un présentatif comme *voici, voilà*, en latin *ecce*, dans *ecce homo* par exemple. Il se trouve, toutefois, que, pour des raisons sur lesquelles nous allons revenir, on a été amené, dans les langues indo-européennes, à utiliser, dans ce cas, la forme qui désignait, au départ, l'auteur de l'action, l'agent. Cette forme en était venue à être conçue comme le sujet du discours, ce sur quoi on allait gloser, affirmer quelque chose qu'on nommait le prédicat comprenant, normalement, le verbe et tous ses compléments. C'est pourquoi si l'on demande, de but en blanc, à quelqu'un qui a fait ses classes, ce que c'est que le nominatif, il y a toute chance pour qu'il déclare qu'il s'agit du cas du sujet. Il serait donc plus indiqué de parler dans ce cas d'un «subjectif». Mais on sait bien que la plupart des éléments de notre vocabulaire ne sont pas motivés et que «nominatif» est perçu comme un tout, sans égards aux différents emplois dans lesquels on le rencontre.

Si le cas du sujet a pu être finalement employé pour nommer, en remplacement d'une forme nue, identique au vocatif et beaucoup mieux adapté à ses emplois hors syntaxe, c'est évidemment qu'il était, lui-même, senti comme hors-syntaxe, sans liaison de dépendance vis-à-vis du reste de l'énoncé. Le sujet du discours était perçu comme isolé, au même titre que le vocatif ou la forme d'appellation. Et c'est bien pourquoi il s'est, dans toutes les langues de la famille annexé l'appellation, et, dans la plupart d'entre elles, ou dans la plupart des types de flexion, également le vocatif.

La question que nous devons maintenant nous poser est : pourquoi cette forme désignant en priorité l'agent a-t-elle été perçue comme le thème du discours? On peut répondre immédiatement que si elle l'a été, c'est qu'elle était devenue obligatoire dans tous

les énoncés. Sa présence ou son absence ne faisait plus l'objet d'un choix du locuteur. Elle allait de soi. Elle était acquise d'avance, et la justification de cette présence inéluctable était qu'elle représentait ce sur quoi on allait dire quelque chose. Sans que cela s'imposât dans tous les cas, elle apparaissait de préférence à l'initiale, ce qui allait de pair avec la notion d'une entité toujours présente, indispensable pour qu'une affirmation quelconque puisse être tentée. C'est pourquoi il nous faut dire *il neige* sans, bien entendu, qu'on soit capable de trouver un référent pour *il*. A une époque plus ancienne où les agents étaient divinisés, on a pu interpréter cet *il* comme Zeus ou Jupiter.

Il semble que certains grammairiens de l'Antiquité aient été sensibilisés au problème que pose l'existence d'une forme censée se suffire à elle-même indépendamment de tout rapport avec son contexte, et qui pourtant ne se confond pas avec la forme nue, sans aucune addition, qui devrait caractériser l'objet désigné en lui-même. En effet, dans la plupart des cas, dans celui de la plupart des substantifs latins, par exemple, s'ajoute un appendice -s (avec ou sans voyelle précédente) à ce qui forme l'élément permanent de la désignation. C'est ce qui suggère que cette forme en -s n'était pas autrefois les cas du sujet, forme nécessairement présente dans tout énoncé, mais celui de l'agent dont on peut attendre qu'il soit exprimé avec un verbe transitif, - encore qu'on puisse, même dans ce cas, s'en passer : français *on mange du pain* où *on* implique que l'identité de l'agent ne nous intéresse pas, all. *hier wird getanzt* «ici l'on danse» -, mais qui n'apparaîtra pas avec l'intransitif. Il est inutile, dans ce cas, de s'encombrer d'une distinction entre celui qui marche, celui qui pense, celui qui dort, celui qui souffre, pour savoir où finit l'agent et où commence le patient. Avec un intransitif, on n'a qu'un seul participant à l'action et son rôle, actif ou passif, est totalement impliqué dans le verbe lui-même.

Il y a longtemps qu'on a présenté l'hypothèse que l'indo-européen avait été, à très ancienne date, une langue à construction dite «ergative», c'est-à-dire où le patient des verbes transitifs a la même forme que le participant unique des intransitifs. Il restait à expliquer comment le passage a pu être réalisé de la construction dite «ergative» à celle qu'on désigne, dans le même esprit, comme

«accusative». C'est ce que j'ai tenté de faire dans un ouvrage récent intitulé *Des steppes aux océans*, consacré aux problèmes que posent l'expansion des langues indo-européennes, les déplacements de ceux qui les parlaient, et l'évolution de ces langues à travers le temps.

C'est ici que nous trouvons le basque qui est un exemple caractérisé d'une langue à construction «ergative». Mais si le basque est souvent mis à contribution lorsqu'il s'agit de présenter ce type syntaxique devant des étudiants de linguistique générale, c'est qu'il est, parmi les langues de ce type, l'une des mieux connues et des plus accessibles. De telles langues ne sont pas rares dans le monde et on serait tenté de dire qu'«ergatif» et «accusatif» sont également répandus. Bien entendu, il existe maintes sortes de types intermédiaires. Le basque lui-même, présente, au passé, des comportements syntaxiques particuliers, et il ne faudrait pas croire que ces deux types épuisent la gamme des structures syntaxiques existantes.

Il s'agit, pour nous, en l'occurrence de tirer, pour le basque, les conséquences des considérations que nous avons développées ci-dessus. Si le sujet est conçu comme le sujet du discours et s'il est vrai qu'il l'est, non du fait de ce qu'expriment les noms et les pronoms qui peuvent assumer cette fonction, mais bien du fait qu'étant obligatoire, le sujet est perçu comme allant de soi et échappant de ce fait aux contraintes syntaxiques, il conviendra, dans l'étude du basque, de désigner comme sujet la fonction qui est automatiquement attestée dans tout énoncé de la langue, à savoir celle du participant unique du verbe intransitif et du patient du transitif. Ils ont, l'un et l'autre, la même forme et, rappelons-le, c'est là le critère qui fait identifier une langue comme «ergative». Si nous pouvons, et mieux, devons les identifier c'est qu'ils ont constamment la même forme, c'est-à-dire l'absence de désinence pour le substantif et l'antéposition au verbe, aussi bien pour le substantif que pour le pronom personnel.

Il est intéressant de constater que les grammairiens basques n'hésitent pas à désigner la forme nue des substantifs comme le nominatif. Ont-ils été sensibles au fait que cette forme est effectivement un nominatif au sens étymologique du terme? Il s'agit évi-

demment de la forme hors syntaxe qui est utilisée dans l'appellation comme vocatif et lorsqu'on identifie le terme : par exemple, à la réponse à une question comme «Comment dit-on «tête» en basque?» - «on dit *buru*». En revanche, lorsqu'on demande à un Basque quel est le sujet de telle ou telle phrase de sa langue, il y a quelques chances pour qu'il cite celui des substantifs qui serait le sujet dans la langue romane, espagnol ou français, qu'il a apprise à l'école. En d'autres termes, si le verbe de la proposition est un transitif, on identifiera comme sujet, non point la forme au nominatif, mais celle qui porte la marque de l'ergatif, ou comme on le dit souvent, dans le cas du basque, l'actif.

Il est clair que deux formes du substantif qui sont constamment marquées comme distinctes, comme c'est le cas, en basque, du nominatif et de l'actif, ne sauraient être envisagées comme remplissant la même fonction grammaticale. L'appendice en *k* qui marque l'actif ne peut être identifié comme autre chose que la marque d'un rapport déterminé avec le reste de l'énoncé dans lequel il figure. Il serait étrange que le nominatif sans désinence, auquel il s'oppose constamment par la forme, puisse se voir attribuer deux fonctions grammaticales distinctes selon que le procès qu'exprime le verbe ne connaît qu'un seul participant, dans le cas du verbe intransitif, ou deux, dans celui du verbe transitif. On est donc tenté de penser que la conception du sujet comme correspondant à deux cas différents de la flexion est le fait de bilingues qui, amenés à réfléchir sur leur langue, la voient à travers le prisme de l'autre, celle qui a le prestige du pouvoir, et la seule dont l'école a appris l'analyse à l'enfant.

Il est possible, toutefois, qu'un trait de la syntaxe basque traditionnelle incite le bilingue à identifier, dans un certain sens, l'actif du basque et le sujet de la langue romane concurrente. C'est le fait que le substantif à l'actif est, de façon préférentielle, placé à l'initiale de la proposition, comme l'est le sujet en espagnol, mais surtout en français. La position respective des éléments dans la proposition est largement utilisée dans les langues romanes pour indiquer (en français) ou suggérer (en espagnol) quels sont, parmi les substantifs désignant les participants, ceux qu'on doit comprendre comme le sujet et comme l'objet. Le basque, avec sa fle-

xion, peut, bien entendu, permettre à l'usager, en matière de position respective éléments, toutes sortes de libertés sans affecter la compréhension du message. Le locuteur bilingue peut donc se laisser entraîner à adopter, en basque, la succession qu'il connaît dans l'autre langue. En ce qui concerne l'actif qui a toutes chances de correspondre au sujet de l'énoncé roman correspondant, il n'a pas à dévier de la tradition qui veut qu'en basque, l'élément le moins intimement impliqué dans l'action soit le plus éloigné du verbe qui marque cette action.

Le patient, au contraire, celui qui est traité comme l'objet dans les langues romanes, par exemple, a quelque chance d'être rapproché du verbe. Dans l'énoncé *Jean donne un coup à Pierre*, *donne un coup* forme une unité de sens qui est l'équivalent d'un verbe simple comme *frapper*, et il y a des langues qui traitent l'ensemble du verbe et de son objet comme une sorte de composé. Il est donc normal que l'objet apparaisse immédiatement en contact avec le verbe, c'est-à-dire, si le verbe est normalement à la finale, immédiatement avant lui. Ceci est le cas en basque où la chose vaut aussi bien pour le pronom que pour le substantif. Quant au patient *Pierre*, il est plus directement affecté par l'action que l'agent. Il n'est pas maître de sa participation à l'événement, comme l'est celui qui agit. Sa passivité est moindre que celle de l'objet, mais évidente lorsqu'on le compare à l'agent. Sans doute, l'exemple choisi facilite notre analyse, mais celle-ci ne serait par très différente si nous avions choisi, par exemple, *Jean donne un livre à Pierre*, si ce n'est que Pierre ne serait plus alors le patient, mais le bénéficiaire.

Ceci justifie ce qu'on considère comme l'ordre normal des éléments dans la phrase basque, c'est-à-dire actif - datif - nominatif et verbe. On a, bien sûr, relevé de fréquentes entorses à cet ordre. Mais ce qui pourrait être très informatif serait, à partir d'un corpus assez vaste de basque parlé ou écrit, de faire la statistique des constructions «classiques» et de celles qui innovent en la matière, et de déterminer dans quelle mesure les déviations reflètent les habitudes de la langue concurrente, espagnol ou français. En tout cas, si nos suppositions sont correctes, on devrait trouver une assez grande constance dans la position, à l'initiale de proposition, du



substantif qui représente l'agent, puisque cette position initiale est aussi bien celle de l'actif basque que celle du sujet roman.

Dans le jugement que nous pouvons porter sur la tentation du bascophone bilingue de désigner comme sujet le terme qui, dans l'équivalent roman, assume cette fonction, il faudrait également faire intervenir la valeur qui s'attache, au départ, à ce terme de «sujet». Nous l'avons vu, il faut comprendre, dans ce cas, «sujet» comme «sujet du discours», ou, en d'autres termes, «ce sur quoi quelque chose va être dit». Notre thèse est que ceci est une illusion déterminée par le caractère obligatoire de cette accompagnement du prédicat qui correspond, dans la majorité des cas, dans les langues indo-européennes les mieux connues, à ce qui est à l'origine de l'action. Je dis «majorité des cas», car il est clair que dans *Jean souffre* et *Jean est frappé par Pierre*, *Jean* se réfère à un patient. Cette interprétation de la valeur de «sujet» est parfois fondée. Si je dis *Jean a écrit un livre*, je pose évidemment que *Jean* est connu et qu'il n'y a rien à dire sur son compte sinon le fait, censé non connu des auditeurs, qu'il a écrit un livre. Il en va de même si je déclare : *La tempête a dévasté un village*. Mais il suffit d'échanger les articles défini et indéfini pour que l'optique change du tout au tout : dans *une tempête a dévasté le village*, ce qui est connu est le village et non la tempête. L'information qu'on apporte est sa dévastation par une tempête. Le «sujet du discours» dans les deux cas est si l'on veut le substantif précédé par l'article défini et, si je dis, *une tempête a dévasté un village*, il n'y a plus de «sujet du discours» qui ne se confonde avec le discours lui-même.

On a, au cours des années passées, fait couler beaucoup d'encre sur le problème du sujet et sa coïncidence ou non-coïncidence avec le thème du discours, soit en reprenant le contraste classique entre *thème* et *rhème*, soit en terme de focalisation. Je ne pense pas, pour ma part, que tout ceci ait fait progresser sensiblement notre connaissance des faits linguistiques. Si l'on désire conserver le terme «sujet» avec une valeur générale, appliqué à un phénomène qu'on peut rencontrer dans une langue sans postuler qu'il existe partout, je pense qu'il doit désigner ce que j'appellerais le «complément obligatoire» et, dans ce cas, il est clair qu'il s'agit, en basque, de ce qui est connu comme nominatif, la forme nue, dans ses

emplois proprement syntaxiques c'est-à-dire lorsqu'elle n'est ni vocatif, ni appellatif, ni désignatif. Sans doute est-il préférable de ne pas répéter, après Schuchardt, que le verbe basque est «passif» parce que rien n'existe dans une langue que par opposition à autre chose. Il n'en reste pas moins que pour identifier le «sujet» en basque, on a intérêt à l'imaginer comme celui du verbe passif d'une langue indo-européenne.

Reste à se prononcer sur la nécessité ou simplement l'utilité d'opérer avec la notion d'absolutif. Il semble bien que l'usage qui en est fait dans la littérature linguistique contemporaine soit né du désir d'éviter ce qu'on estime être l'ambiguïté du terme «nominatif». L'absolutif désigne en général la forme nue, celle qui, outre ses emplois hors-syntaxe, va s'employer pour le participant unique du verbe intransitif et le patient du transitif. On reconnaît là le nominatif du basque. Mais, pour quiconque s'est convaincu que «nominatif» désigne le cas du sujet et que, par ce qu'on appelle l'ethnocentrisme, c'est-à-dire la tentation de tout juger en fonction des habitudes de sa cellule sociale ou nationale, on croit devoir identifier «sujet» et agent, il faudra un autre terme pour l'appliquer à une autre forme nue qui précisément ne correspond jamais à l'agent lorsque celui-ci doit, dans un contexte donné, contraster avec le patient. Dans une telle optique, le nominatif basque est un absolutif.

Même si nous pensons que l'emploi du mot «absolutif» résulte d'une regrettable propension à juger autrui au nom de ses propres valeurs, il n'est pas certain que nous devions rejeter ce terme. Il est vrai que la forme du substantif employé hors syntaxe est normalement celle qui s'emploie pour nommer les gens ou les choses, par exemple après «Ça, c'est un ...». Mais désigner cette forme comme un nominatif attire peut-être indûment l'attention sur cet emploi particulier, aux dépens des emplois vocatifs dans un contexte comme «Hé, toi, ...». Et, surtout, lorsque cette même forme s'emploie dans des conditions syntaxiques bien caractérisées et d'une extraordinaire fréquence, utiliser dans ce cas le terme «nominatif» est bien fait pour dérouter les chercheurs.

Faudrait-il, dans ce cas, parler de «forme nue»? Je ne le pense pas, et ceci pour deux raisons. Tout d'abord, dans la liste des cas,

nous trouvons des désignations qui se réfèrent à des fonctions ou à des utilisations et il vaudrait mieux ne pas faire, en l'occurrence, une exception, puisque nous supposons ici des utilisations syntaxiques de cette forme nue qui se trouvent sur le même plan que le datif, l'accusatif, etc.

D'autre part, et ceci est plus décisif, il n'est nullement exclu que la forme qui va s'employer aussi bien hors syntaxe qu'intimement intégré à l'énoncé, ne soit pas une forme nue. C'est précisément le cas dans les anciennes langues indo-européennes, le latin et le grec, par exemple, où les «nominatifs» (singulier) le plus souvent dotés d'une désinence -s s'emploient toujours pour la désignation, c'est-à-dire comme nominatifs vrais et, dans le cas d'une majorité des substantifs, également dans les emplois vocatifs. En conclure, comme certains seraient tentés de le faire, qu'il faut limiter le terme d'absolutif aux cas où cette forme, à cheval sur la syntaxe et l'autonomie, se présente toujours sans aucune désinence, serait, à mon sens, trop sacrifier à des considérations purement formelles là où il s'agit de comprendre le fonctionnement de la communication, c'est-à-dire de dégager des valeurs. Ce serait, en fait, retomber dans l'ethnocentrisme en mettant délibérément à part les langues indo-européennes en les opposant aux «langues exotiques».

Toutefois, peut-on espérer convaincre les indo-européanistes de restreindre le terme de «nominatif» aux emplois désignatifs en n'y voyant qu'un des avatars d'un absolutif qui apparaîtrait ailleurs dans des emplois vocatifs et comme complément obligatoire du prédicat verbal? Ce n'est pas vraisemblable. Il nous reste donc, lorsque nous traitons d'une langue particulière, à préciser soigneusement quelle est la valeur des termes que nous employons, pour autant que cette valeur ne se trouve pas à l'intersection de celle qui est courante du terme et des emplois qui en sont fait dans cette langue. Mais la méfiance s'impose : soit le terme de «datif», par exemple. Il peut sembler que si, transcendant la différence entre la flexion désinentielle et les emplois de préposition, on use de ce terme en référence à un complexe comme *à Pierre*, on négligera le fait que ce syntagme est distinct de *pour Pierre*, alors que l'un et l'autre se confondraient, en latin, sous la forme *Petro*.

Ma suggestion serait finalement de retenir l'emploi d'«absolutif» partout où «nominatif» pourrait être ambigu, tout en ne manquant pas de souligner chaque fois qu'on ne saurait opposer les deux termes. Il faut voir, en fait, dans l'un ce qu'on désigne comme un hyperonyme de l'autre, le nominatif vrai étant simplement un des emplois de l'absolutif.

En conclusion, je voudrais insister de nouveau sur la nécessité de toujours prendre conscience de la valeur exacte qu'on attribue à un terme dans un contexte déterminé. Ceci impliquera nécessairement que cette valeur soit soigneusement explicitée au bénéfice de lecteurs éventuels. Ce n'est qu'à ce prix que pourra être assurée de façon satisfaisante la diffusion de la connaissance.

A. MARTINET

---